

Cassette 49 - Jean Kambanda

Face A:

PD - Mardi le 7 octobre 1997, 9 heures 48, euh, nous débutons l'interview-interrogatoire de Monsieur Kambanda.... Cet interrogatoire, on doit vous informer, de, de cet effet-là, certaines directives : Cet interrogatoire est présentement enregistré, nous sommes dans une salle d'interrogatoire à Dodoma, comme je l'ai dit précédemment, nous sommes mardi, le 7 octobre 97 à 9 heures 48... les personnes, euh, qui sont ici dans la salle sont priés de s'identifier s'il vous plaît...

JK - Jean Kambanda.

MD - Marcel Desaulniers.

PD - Pierre Duclos. A la fin de l'interrogatoire, on scellera comme à l'habitude les cassettes dans une enveloppe, puis, euh, on signera à l'endos comme on a fait. Aussitôt que possible, nous vous donnerons une copie de l'enregistrement... à vous ou à votre représentant. Je dois vous lire l'avis des droits du suspect. Avant de répondre à nos questions, vous devez comprendre vos droits. En vertu des articles 42 et 43 du Règlement de preuve et de procédure du Tribunal pénal international pour le Rwanda, nous devons vous informer que notre entretien est présentement enregistré et que vous avez les droits suivants :

1. Vous avez le droit d'être assisté d'un avocat de votre choix ou d'obtenir les services d'un avocat sans frais si vous n'avez pas les moyens financiers de payer les services d'un avocat.
2. Vous avez le droit d'être assisté d'un interprète sans frais si vous ne pouvez pas comprendre la langue utilisée lors de l'entrevue.
3. Vous avez le droit de garder le silence si vous le souhaitez.
4. Toute déclaration que vous ferez sera enregistrée et pourra servir de preuve contre vous.
5. Si vous décidez de répondre à nos questions sans la présence d'un avocat, vous pouvez arrêter l'entrevue en tout temps et requérir les services d'un avocat.

Il y a un... un paragraphe qui est encadré qui s'appelle 'Renonciation aux droits'. 'J'ai lu ou on m'a lu dans une langue que je comprends l'énoncé de mes droits. Je comprends l'étendue de mes droits. Je comprends également que ce que je dis est présentement enregistré. Je comprends et je parle la langue utilisée lors du présent interrogatoire soit directement, soit par l'intermédiaire de l'interprète qui m'a été assigné. Je suis prêt à répondre à vos questions et à faire une déclaration. J'affirme en toute connaissance de cause que je ne désire pas d'avocat à ce moment. Aucune promesse ni menace ne m'a été faite, et aucune pression n'a été exercée sur moi.' Si vous consentez à renoncer à vos droits et si c'est exact, vous avez, vous n'avez qu'à signer à l'endroit 'signature du suspect' 'nom du suspect', 'date, heure et lieu'... Vous avez signé la formule. Vous remettez à Marcel pour qu'il signe comme témoin.

MD - Mm hmm [affirmatif]

PD - Hier à la fin de la journée, Monsieur Kambanda, nous avons scellé ... le ruban numéro 48...

JK - Oui.

PD - ... en signant à l'endos des enveloppes. On a aussi signé, euh. scellé les, tous les rubans enregistrés, les copies B des rubans enregistrés dans la journée.

JK - Oui.

PD - ... C'est beau ?

MD - Oui.

PD - Oui. Ok, vous nous entretenez d'un . . . vous nous entretenez d'un nouveau chapitre ?

JK - Oui.

PD - Qui sera...

JK - Le cas du Préfet de Butare, **Jean Baptiste Habyarimana**. Au niveau du gouvernement, le directeur du cabinet au Ministère de l'Intérieur, **Kalimanzira Callixte** [phonetic] nous informait que le Préfet de Butare fait un couvre-feu à compter de 14 heures, et qu'à compter de 7 heures, qu'il n'y a que des Tutsis qui circulent, que les Hutus craignaient que les Tutsis ne les éliminent un à un, il leur étant impossible de communiquer entre eux durant l'après-midi. Ils se sentaient menacés. Ce fut un rapport verbal de Callixte Kalimanzira. Le Préfet, accompagné de ses gendarmes, se serait rendu tuer le Bourgmestre de Nyakizu. Effectivement, ce dernier avait été blessé à la tête par un coup de feu tiré à partir de déplacés tutsi se trouvant à l'église Kyarinda. Cette dernière information était anonyme. Des gens disaient qu'il transportait des Inkotanyi du Burundi à Butare, et faisait beaucoup d'activités sous leurs yeux, dont l'armement des Tutsis. Mes vérifications de ces faits m'ont permis de constater une seule de ces assertions, soit que le Bourgmestre avait un bandeau qui couvrait une blessure à sa tête. Les gens réclamaient le remplacement du Préfet. Au niveau du Ministère de l'Intérieur, on en pro... on profita du fait qu'il faille nommer quatre nouveaux préfets à Ruhengeri, Kibungo, Byumba et Gisenyi pour proposer de remplacer celui de Butare, en accord avec son parti, le PL. Sa proposition de remplacement donne lieu au Ministre de l'Intérieur, en accord avec les partis politiques à une permutation de préfets entre Kibungo (PL) et Butare (PSD) ainsi que, ainsi **Nsabimana Sylvain**, du PSD, deviendra Préfet de Butare le 19 avril 94. Cette date est importante quand, car elle correspond avec le début des massacres de Butare. Les personnes présentes à la cérémonie sont le Premier ministre, moi-même, le Président, **Théodore Sindikubwabo**, nous sommes tous deux de Butare, et la quasi-totalité des membres du gouvernement. Le Bourgmestre de Ngoma, **Joseph Kanyabashi**, le directeur de cabinet du Ministère de l'Intérieur en l'absence de son ministre, Callixte Kalimanzira, le premier ministre, et

le Président, ainsi que les nouveaux préfets prendront la parole. Le discours était axé sur les loyaux services de l'ancien préfet, mais il devait être remplacé. Le discours du Président fut diffusé par la radio du FPR, Muhabura, sans que ce discours ne soit diffusé sur la radio nationale. Son discours était relativement dur, il, il disait aux gens de travailler, ce qui fut interprété comme analogue de 'commencer à tuer'. Il disait aux gens de commencer à travailler, qu'ils étaient paresseux. Le Préfet, Jean Baptiste Habyarimana, qui est décédé quelques jours plus tard, fut arrêté et mis au cachot de la préfecture. Je n'ai jamais su qui l'avait arrêté et il ne savait pas pourquoi ils l'arrêtaient. Ils le transfèrent à Gitarama pour le mettre à la disposition du gouvernement, qui à ce moment-là n'avait pas demandé son arrêt. Le Ministre de la Justice, lors d'un conseil des ministres, nous demande comment traiter son cas. Je lui ai répondu que s'il n'avait rien à lui reprocher, il devait le libérer. Il fut libéré mais il sera tué en cours de route. Je savais que les gens tuaient les autres sur la route, il aurait fallu plus que le libérer, il aurait fallu soit lui assurer une sécurité, car il était connu comme Tutsi et comme Préfet, ou le garder en détention pour le protéger, même si c'était illégal. Mon service de renseignement m'a rapporté qu'il avait été assassiné sur le chemin du retour à une vingtaine de kilomètres de Gitarama. . .

MD - Alors tout ça a commencé par des informations que vous avez eues. Ce Jean Baptiste, est-ce que vous le connaissiez, vous, personnellement.

JK - Oui, je le connaissais, bon, je l'avais vu au moins une fois à la préfecture.

MD - Vous l'avez vu à la préfecture, et euh . . . est-ce que . . . avant, avant d'avoir là, ces, ces, ces quelques informations, est-ce que c'est un préfet qui avait une bonne réputation ?

JK - Oui, il avait une bonne réputation.

MD - Il faisait du bon travail ?

JK - Bof, je n'étais pas là pour le juger, n'étant pas directement...

MD - Mais vous n'avez jamais entendu là...

JK - ... mais je, je n'avais pas entendu d'histoires.

MD - Est-ce que c'était surprenant pour vous de, de recevoir cette plainte-là ?

JK - Non.

MD - Pour quelle raison ?

JK - C'est que les, à cette époque, les, les gens qui étaient identifiés comme des Tutsi avaient des risques d'être soupçonnés pour toutes, toutes sortes de raisons.

MD - Ah, euh, lui, vous saviez que c'était un Tutsi, Jean Baptiste ?

JK - Oui, je le savais.

MD - Alors, vous avez, euh, vous avez pas été surpris parce que, étant un Tutsi, euh, c'était comme vous dites, c'était presque normal là, que quelque chose, que quelqu'un trouve, euh, quelque chose à, une plainte à faire sur vous.

JK - Oui.

MD - Euh, et comment avez-vous reçu ça; est-ce que, en analysant ça de cette façon-là, comment est-ce que vous avez reçu la plainte personnellement. Est-ce que vous avez tout de suite, euh, euh, fait la relation avec se. . . son ethnie et la plainte ?

JK - Certainement.

MD - Vous avez fait une relation immédiatement. Est-ce que ça veut dire que vous doutiez de, de, de la plainte de l'information qui vous était transmise ?

JK - Je savais que ça pouvait être une information fabriquée... pour le limoger.

MD - Pour le limoger. Est-ce que vous avez fait faire des... oui... est-ce que vous avez fait faire des vérifications à ce moment-là ?

JK - Je n'en ai pas fait faire, euh, j'ai, j'ai fait quelques vérifications par moi-même... C'est ça.

PD - Les vérifications que vous avez faites, vous nous en rapportez, on a vu précédemment, des informations négatives aux assertions qui étaient faites le concernant.

JK - Oui.

MD - ... Alors, de cette façon, c'était un rapport verbal, il y avait pas de, vous n'avez jamais rien vu d'écrit.

JK - Je n'ai rien vu de, d'écrit.

MD - Les rapports qui étaient faits venaient d'une personne ? De Callixte ?

JK - C'était, disons, une personne, euh, qui était son autorité suprême, parce que c'est lui qui remplaçait le Ministre de l'Intérieur.

MD - Callixte ?

JK - Oui. Parce que c'était en tant que directeur de cabinet au Ministère de l'Intérieur, c'est quelqu'un qui, qui avait directement de l'autorité sur lui.

MD - C'était fait, est-ce que c'était fait de, de, au, euh, lors d'un conseil des ministres que ça tenait ?

JK - Euh, les informations circulaient, mais pour qu'il soit remplacé, ça a dû être dit au niveau du conseil des ministres.

MD - Vous vous souvenez pas si ça a été le cas effectivement, est-ce que ça a été le cas que ça a été fait au, euh, que le remplacement ça aurait été fait au ...

JK - Oui...

MD - ... conseil des ministres.

JK - ... parce que vous ne pouvez pas le remplacer sans dire pourquoi on le remplace.

MD - Mais, euh, quelles, quelles vérifications vous avez fait, vous, c'était des vérifications, c'était pour euh, pour confirmer le, le, le couvre-feu, l'histoire du couvre-feu, qu'il faisait ?

JK - Oui, euh, l'histoire du couvre-feu, l'histoire de l'attaque sur les... le, le Bourgmestre de Nyakisu. Le couvre-feu, il y avait, il y en a pas eu.

MD - Le couvre-feu, il n'y a pas eu.

JK - Non.

MD - Au niveau de l'attaque ?

JK - Du, du Bourgmestre ?

MD - Oui.

JK - Tout ce que j'ai pu constater, c'est qu'il avait effectivement un bandeau, mais j'ai expliqué que, euh, les informations que j'ai, c'est que il, euh, il, il s'est fait blesser quand, quand il allait, euh, voir les réfugiés de, de, dans sa commune à Cyahinda.

MD - Alors est-ce qu'il n'avait rien à voir avec euh, l'histoire ici qu'il aurait été blessé par euh, euh, il fut tiré par, euh, les déplacés tutsi ? Est-ce que ça allait, ça, ça, ça, c'était difficile de faire le lien entre les deux événements ?

JK - C'était difficile de, de, de, de dire que les, les, les déplacés tutsi étaient des envoyés du

Préfet.

MD - Encore une fois, cette information est anonyme.

JK - Oui.

MD - Vous l'aviez reçue de quelle façon ?

JK - Non, c'est que... je pouvais recevoir des informations par des personnalités, disons, qui étaient en autorité, qui, qui avaient disons de, un certain pouvoir, et d'autres informations je pouvais recevoir de façon anonyme, des gens pouvaient me, me, qui sont venus me parler anonymement.

MD - Mais, euh, cette, euh, le deuxième, euh, le deuxième information, euh, vous avez vérifié vous-même.

JK - Oui.

MD - Vous vous êtes rendu sur les lieux ?

JK - Oui.

MD - Spécialement pour cette, euh, pour cette, euh, chose ?

JK - Non, je me rendais pas spécialement pour vérifier cette chose mais je me suis rendu sur les lieux pour rendre visite au Bourgmestre, qui était une personne que je connaissais, comme je l'ai déjà indiqué.

MD - Mais, euh, l'histoire qu'il vous a donné, ça, lui, vous avez, il vous a raconté son histoire, il vous a raconté les circonstances de sa ble, de sa blessure ?

JK - Oui. Et j'ai tiré mes propres conclusions.

MD - L'histoire de sa blessure, euh, était conforme à la plainte anonyme que vous aviez reçue.

JK - Qu'il soit blessé, oui...

MD - Qu'il soit blessé...

JK - Oui, mais de, de faire un lien entre le fait que ce soit le Préfet de Butare qui, qui, qui l'ait fait blesser, il y avait pas de, d'argument.

PD - ... À ce moment-là au Rwanda, il y avait pas de Ministre de l'Intérieur.

JK - Il y avait pas de Ministre...

PD - Celui qui prendra la place pour Monsieur Karemera.

JK - Oui.

PD - Est-ce que Monsieur Karemera avait déjà une influence, euh, sur le Ministère de l'Intérieur à cette époque-là ?

JK - Je ne...

PD - Parce que c'est lui qui prendra la, le poste de Ministre au mois de mai, je crois ?

JK - Oui.

PD - Est-ce qu'il a déjà une influence sur ce, ce Ministère-là, est-ce qu'il a déjà commencé à se rapprocher de ce Ministère-là.

JK - Je n'avais pas cette impression, euh, je peux dire qu'il avait une influence sur le gouvernement dans son ensemble...

PD - Il avait une influence sur le gouvernement...

JK - ... dans la mesure où il était le premier vice-président du parti MRND, qui avait la majorité des ministres, mais je ne vois pas de, de, de relations directes entre lui et le Ministère de l'Intérieur spécifiquement, à cette époque-là.

PD - Ok, il n'avait pas déjà, disons, mis un pied dans la porte de ce ministère-là à cette époque-là.

JK - Ce n'était pas visible.

PD - C'était pas visible. Ok.

MD - Les gens, les raisons qui, qui ont été évoquées pour remplacer le, le, le Préfet, c'était ces deux plaintes-là, en particulier.

JK - C'était trois plaintes, donc, il y avait le fait que il, il avait blessé le Bourgmestre, le fait qu'il avait fait un couvre-feu et le fait que il armait les ...

MD - Il armait les...

JK - les Tutsis de Butare.

PD - Alors, de ces trois plaintes-là, si on résume, là, pour terminer ça, c'est couvre-feu vérifié, on en a déjà vérifié de ça antérieurement...

JK - Oui.

PD - Pour ce qui est, pour ce qui est du Burundi, pour les Tutsis, ça s'est avéré négatif, pour ce qui est des, du couvre-feu, ça s'est avéré négatif, ce que vous avez pu constater, c'est que le Bourgmestre qui avait été blessé une fois.

JK - Oui.

PD - Et puis, c'est dans des circonstances, on ne sait pas si il y en a une attaque ou s'il a été attaqué, et s'il avait décidé de se faire accompagner par des, des gens qui avaient pas la responsabilité, il a décidé de se faire accompagner par des gens de l'armée, au lieu de se faire accompagner par ses policiers communaux comme il aurait été d'usage, ou s'il s'est rendu à une église où il y avait des réfugiés puis il s'est fait blesser pendant cette visite-là.

JK - Oui.

PD - C'est ce que vous aviez vu pendant que vous étiez là.

JK - Oui.

PD - Ça, c'est, toutes ces vérifications-là précèdent la...

JK - Non. C'est après.

PD - Après.

JK - Quand il avait été déjà remplacé.

PD - Ok. Mais on a établi que les gens qui vivaient à Butare, dont Pauline, eux avaient la connaissance de ça avant.

JK - On peut présumer ça, oui.

MD - Est-ce que vous aviez, c'est des choses que vous aviez discuté avec Pauline ? Avez-vous fait des vérifications avec elle ?

JK - Non.

MD - Non.

JK - Mais, que, que les informations qu'on recevait, oui, on les avait discuté avec.

MD - Et qu'est-ce qu'elle en disait ?

JK - Elle semblait confirmer ça.

MD - Elle semblait confirmer ça. La, la proposition de, de remplacer le, le Préfet est venu de, de qui ?

JK - Le Préfet ne pouvait pas être remplacé sans l'accord de son parti, donc le, qu'il soit remplacé, il fallait que le, le, le parti, le PL; soit d'accord à son remplacement. Et ce parti était d'accord.

MD - Ce parti était d'accord.

JK - Et c'est lui qui a présenté, disons, l'autre candidat.

MD - Est-ce que c'était aussi un, un candidat du PL ?

JK - Non, parce que ils se sont entendus avec le PSD pour interchanger, comme je l'ai dit, les, les préfets. Le PL avait un préfet à Kibungo, le PSD de, pardon, le PL avait un, un, un Préfet à Butare, en la personne de Jean Baptiste Habyarimana, le PSD en avait un à Kibungo, qui était décédé dans les circonstances que j'ai essayé de, de vous expliquer...

MD - Oui.

JK - Alors, ils, ils se sont entendus, les deux partis, pour interchanger. Le PSD, voulant un Préfet à Butare, et le PL, voulant un Préfet à Kibungo.

MD - Oui. La... ok, la cérémonie de, ce, le, pour nommer un nouveau prés, un nouveau préfet, ça se faisait de façon officielle, le gouvernement se rendait sur les lieux ?

JK - Ça se faisait de façon officielle à cette époque-là, oui, il y a, le gouvernement se rendait sur les lieux, pas nécessairement tous, tous, tous les, tous les ministres ou toujours le premier ministre et le président, mais le, le Préfet était intronisé avec, avec la présence des, des membres du gouvernement, dans...

MD - C'est...

JK - ... dans tous les cas où ça a eu lieu.

MD - C'est le premier ministre qui, euh, qui officialisait le, la mise en place, euh, du nouveau Préfet ?

JK - Pas nécessairement, ça pouvait être un autre ministre.

MD - Ça pouvait être un autre ministre. Dans ce cas-là ?

JK - Dans ce cas-là, c'était le, j'étais avec le Président de la République, et la plupart des membres du gouvernement.

MD - Comment se fait-il que tout le monde, que tant de gens se soient déplacés dans ce cas-là ?

JK - Je n'ai pas, euh, disons de, de raisons particulières pour, pour justifier que tout le monde aurait dû se déplacer, je ne sais pas si c'est tout le monde, j'ai dit qu'il y a...

MD - Oui, mais une grande, euh, beaucoup, beaucoup de...

JK - Oui, il y avait... beaucoup de ministres. Peut-être que le fait que je sois de Butare, que le Président soit de Butare a dû influencer sur le fait que nous, nous, nous nous soyons présents à Butare.

MD - Euh...

PD - Est-ce que vous avez euh, est-ce que vous avez exprimé lors de ces discours-là, vous, ou le Président Sindikubwabo, ou un autre ministre, je ne sais pas s'il y a d'autres ministres qui ont pris la parole, est-ce que vous avez, euh, exprimé les motifs réels du, euh, du congédiement, je ne sais pas si on peut appeler ça un, c'est une démission, plutôt...

JK - Oui.

PD - ... du remplacement, de ce, de cette démission-là de, de Monsieur le, le Préfet.

JK - Les motifs réels n'ont pas été invoqués.

PD - Si euh, vous étiez aujourd'hui appelé à décrire les motifs réels à, avec l'enquête que vous avez fait, les observations que vous avez, vous avez eu à faire, puis l'analyse que vous avez fait de la situation, comment décririez-vous aujourd'hui les motifs réels qui ont amené à la démission de ce monsieur-là.

JK - Oh, les motifs réels, c'est que tout simplement le fait qu'il soit Tutsi, il n'avait pas la confiance du gouvernement.

PD - Il n'avait pas la confiance du gouvernement. Est-ce que, à ces motifs réels-là, s'ajoute le fait qu'il y avait pas de massacres aussi dans son, dans sa préfecture ?

JK - Ou peut-être que le fait de ne pas avoir confiance au gouvernement implique qu'il y avait

pas de massacres.

MD - Est-ce qu'il y avait beaucoup de régions où il y avait, où il y avait pas de massacres à ce moment-là.

JK - Non.

MD - Est-ce que c'est peut-être une des seules régions où il n'y en avait pas ?

JK - Euh, de dire qu'il n'y avait pas de massacres dans cette région, c'est, je dirais non, il y avait peut-être des massacres, mais pas à l'échelle des autres régions, puisque les massacres pouvaient avoir lieu dans des communes pas, euh, pas nécessairement dans la ville de Butare, euh, que ce soit la, la seule région où il y avait pas de massacres, non, à cette époque il y avait des, d'autres régions où il y avait pas tellement de massacres, notamment Gitarama.

MD - Comment expliquait-on ce, ce fait qu'il y avait pas de massacres dans cette région ?

JK - Euh, ça s'expliquait par le fait que le, le Préfet n'était pas chaud pour les massacres.

MD - Alors, c'est, euh, vous pouvez relier le, le, l'état des massacres au Préfet qui était sur les lieux, à l'autorité qui, qui était là.

JK - Oui, les, la, la relation entre les Préfets qui étaient en place et les massacres sont, euh, faciles à faire...

MD - Donc, le...

JK - ... Ce n'était pas seulement pour cette préfecture mais même pour d'autres préfectures, on s'en ait exactement comme ... lien, fait une relation entre la, un préfet et les, l'état des massacres.

MD - Et cette relation, est-ce que vous l'avez fait, ou normalement de nommer le massacres, devait remplacer, est-ce que vous l'avez fait cette relation, vous-mêmes, les gens du gouvernement.

JK - Euh, ça a pas été fait directement mais je crois que les, dans, dans la tête des gens, ça y était.

MD - Est-ce que vous aviez le choix de, de, de, de refuser de, de le remplacer, ou c'était quelq, ou c'était, c'était une mesure que vous ne contrôliez pas.

JK - En tant que premier ministre, c'est une mesure que je ne contrôlais pas, je ne pouvais pas refuser ça. De, premièrement, je ne peux, je ne pouvais pas trouver des arguments pour dire que lui ne faisait pas le couvre-feu à midi, je ne pouvais pas trouver des arguments pour prouver que lui il n'arme pas les, les, les, les Tutsis de Butare, je ne pouvais pas trouver des arguments qu'il n'a pas blessé le Bourgmestre de Nyakisu, et même si je les avais, je n'aurais pas eu le, je dirais,

ouvertement le courage de, de m'opposer.

MD - Il y avait aussi le fait que vous saviez que c'était un Tutsi...

JK - Oui.

MD - ... et vous saviez que des massacres étaient, étaient quand même très très, très très euh, restreints dans cette partie ...

JK - Oui.

MD - ... et que, son changement, la recommandation de changer pouvait justement être reliée à ce fait.

JK - Oui.

MD - Dans le, vous, le discours que vous avez fait, euh, à ce moment-là, est-ce qu'il a, le premier, il y a le Président qui a pris la parole ?

PD - Ça, est-ce qu'on va revenir très spécifiquement...

JK - Non.

PD - ... sur ce discours-là de Butare ?

JK - Non.

PD - Ok.

MD - Euh, le, le Président a pris la parole ?

JK - Oui.

MD - En pre, le premier ?

JK - Non.

MD - en premier lieu ?

JK - Non.

MD - Qui a pris la parole le premier ?

JK - C'est le Bourgmestre Kanyabashi, qui était le Bourgmestre de la commune de Ngoma.

MD - Alors, lui, ok, lui a pris la parole le premier, ensuite le, le directeur du, euh, du cabinet ?

JK - Oui.

MD - Le premier ministre et le Président.

JK - Oui.

MD - Les, euh, les discours, euh, comment qualifiez-vous le ton des discours, est-ce que ce sont, est-ce que ces, les discours étaient, euh, agressifs, est-ce que c'était, c'était des, des discours qui, euh, qui euh, faisaient état de la situation dans cette préfecture ? Comment, comment ça a été présenté, les discours, euh, qu'ils ont précédé ?

JK - Moi, j'ai qualifié ces discours de plutôt diplomatiques en tant que, ce n'était pas des discours nécessairement agressifs, alors qu'ils auraient peut-être pu ou dû l'être, compte tenu de, de la situation. Mais c'était des, plutôt des discours de, d'éloge, euh, à la personne, de la personne qui allait être remplacée.

MD - Les personnes du, un discours d'éloge.

JK - Oui. Oui, qu'il a fait une, qu'il s'est bien comporté, que, euh, il a rendu loyaux services à la nation, des choses comme ça.

MD - Est-ce qu'on va, c'était un discours d'éloge, mais en même temps, est-ce qu'on, est-ce qu'on donnait des raisons pour son remplacement ?

JK - Non. C'est là où il y avait une contradiction, parce que il, il devait être remplacé, même s'il avait rendu de bons services.

MD - Est-ce qu'il y avait une grande partie de la population qui assistait à cette cérémonie ?

JK - Non.

MD - C'était plutôt privé.

JK - C'était... privé, peut-être pas, mais disons, les, les, il y avait que quelques responsables qui étaient là, et puis il faut dire que à cette époque, les, les gens ne, ne voyageaient pas nécessairement facilement.

MD - Ça se tenait à quel endroit, cette cérémonie ?

JK - Ça se tenait dans la salle de la préfecture, à Butare.

MD - Dans la salle de la préfecture. Vous, est-ce que vous étiez préparé particulièrement pour ce discours ? Vous aviez écrit votre discours ?

JK - Je ne l'ai pas écrit. Je ne savais même pas que j'allais prendre la parole.

MD - Vous étiez pas préparé.

JK - Non.

MD - Quel genre de discours avez-vous fait ?

JK - Je ne me rappelle pas si j'ai fait un discours spécial ou sur la cérémonie. Je ne peux pas préciser quel genre de discours j'ai fait à ce moment-là.

PD - Avez-vous l'ordre de votre, dans lequel les gens se sont adressés. Est-ce qu'il est exact, l'ordre. Est-ce que le Président s'est adressé en dernier, ou si vous, vous avez dû vous adresser après le Président ?

JK - Non, il s'est adressé en dernier.

PD - Il s'est adressé en dernier.

JK - Oui. C'est toujours comme ça, le, je ne pouvais pas m'adresser en dernier, en la présence du Président.

PD - Ok. Est-ce que vous pouvez reprendre la parole après ?

JK - Non.

PD - Non ?

JK - Non.

PD - Lorsque lui a parlé, il y a plus personne qui parle.

JK - Oui, quand il a parlé, c'est fini.

PD - Est-ce que son discours, euh... s'il y a eu un discours dur tenu à Butare, cette journée-là, c'est qui qui l'a tenu ?

JK - Tout le monde a, a retenu que son discours était plutôt dur.

PD - Plutôt dur. C'est, c'est lors de discours-là, je crois, qu'il utilisait les mots comme euh, 'il est temps que vous travailliez', 'il est temps que vous retourniez au travail'...

JK - Oui.

PD - Est-ce que vous vous souvenez s'il s'adressait en français ou en kinyarwanda aux gens ?

JK - C'était en kinyarwanda.

PD - C'était en kinyarwanda.

JK - Oui.

PD - À ce moment-là, la définition de 'travail', c'est, il y avait pas d'autres définitions que celle de 'commencer à massacrer les gens' ?

JK - On pouvait avoir les deux.

PD - On pouvait avoir les deux.

JK - C'est à dire que, euh, c'était effectivement une période où les gens ne faisaient plus rien. Effectivement, les, les, les, compte tenu de la situation que les gens vivaient, ils, ils se rassemblaient le matin, depuis le matin jusqu'au soir, à discuter, à écouter la radio, à savoir ce qui se passait. On pouvait effectivement penser au travail, pour gagner, gagner sa vie.

PD - Oui.

JK - Oui.

PD - Est-ce qu'on... est-ce qu'on pouvait aussi penser à d'autres choses ?

JK - On, mais dans le contexte historique, 'travailler' a déjà signifié dans le passé, euh, 'massacrer les Tutsis'.

PD - Pouvez-vous me situer ça dans le passé ou, c'est, c'est...

JK - Dans les années 59, quand les, les gens utilisaient 'nous allons travailler', ça pouvait indi, ça pouvait vouloir dire, 'nous allons massacrer', donc c'est ça qui, qui avait une confusion...

PD - Une confusion... disons depuis 59, est-ce qu'il est exact de dire que depuis 59, en période de conflit au Rwanda, quand qu'on utilise le terme 'travailler', ça vise, euh, l'élimination de l'ethnie tutsi.

JK - C'est ce que j'essaie d'expliquer, c'est, dans le conflit qu'on vivait au Rwanda, euh, travailler, ça ne pouvait pas nécessairement dire dans le, euh, 'éliminer les Tutsis', dans la mesure où effectivement, les gens ne faisaient rien. Effectivement les gens étaient là à ne rien faire, à ne pas travailler.

PD - Ce discours-là, on en a déjà discuté, euh, c'est un discours qui était, qui était très dur.

JK - Oui.

PD - Est-ce que vous, vous avez interprété qu'il disait aux gens de recommencer à travailler, dans le sens de reprendre leur houes, aller dans le champ, bêcher le champ, ou si, euh, les gens qui écoutaient ça, là, à peu près la seule chose qu'ils pouvaient comprendre, c'est de commencer à massacrer les gens.

JK - Les gens pouvaient interpréter ça comme 'commencer à massacrer les gens'.

PD - Ils pouvaient interpréter ça. Est-ce que vous croyez que la majorité des gens, si on regarde la conséquence, parce que, euh, il y a eu le Bourgmestre qui a été remplacé, les massacres qui ont commencé immédiatement après. Est-ce que vous croyez que les gens ont interprété ça comme aller avec une houe, euh, labourer les champs, ou s'ils ont commencé à dire eh, qu'il fallait qu'ils tuent des gens.

JK - Les gens ont interprété comme il fallait commencer à tuer.

PD - Ok. Est-ce que vous vous souvenez du ton de ce discours-là. Est-ce que c'était un discours partisan, un discours politique fort, que le Président a eu.

JK - Oui, c'était un discours politique fort.

PD - Ok. Est-ce qu'il a utilisé d'autres interprétations comme ça qu'on, d'autres mots dont on peut interpréter, euh, comme ça ?

JK - Oui, mais j'ai relevé ça dans un autre chapitre qui le concerne particulièrement.

PD - Ok. C'est ça qu'on va parler, euh, plus précisément.

JK - Oui.

PD - Vous, vous avez tenu un discours avant celui de Monsieur le Président.

JK - Oui.

PD - Vous, votre discours était quoi.

JK - Je ne me rappelle plus.

PD - Vous ne vous rappelez plus.

JK - Je ne... ce n'était pas un discours que j'avais préparé, je, je m'attendais pas à prendre la parole, je n'avais pas préparé le discours.

PD - Ok. Est-ce que le fait de ne pas avoir préparé votre discours peut faire que vous ayez dérapé, que vous ayez dit des mots qui pouvaient être interprété différemment.

JK - C'est possible mais, euh, ça m'aurait été, j'aurais eu des, des, disons, des échos, sur le discours, si, si ça avait été interprété comme tel. Dans d'autres circonstances s'il y avait une interprétation d'un discours, je pouvais recevoir disons des, des, des échos pour ces discours-là, je n'ai pas eu des échos sur mon discours, que ce soit par des, disons, des gens qui m'étaient proches, ou des, des gens qui pouvaient être des adversaires, encore à cette époque il y en avait.

PD - Ok. Il est 10 heures 18, euh, je vais retourner le ruban, est-ce que vous avez besoin de vous absenter... non ?

Fin de la face A.

Face B:

PD - 10 heures 18, 39 secondes. On reprend. Est-ce qu'effectivement des parties de ce discours-là ont pu être utilisées par vos adversaires?

JK - Non. J'ai jamais entendu quelqu'un me reprocher ou me dire quelque chose sur ce discours-là.

PD - Vous savez qu'il y a des parties de discours que vous avez eus ailleurs qui ont été utilisées à des... il y en a qui ont été utilisées, comme on expliquait, comme propagande de votre côté.

JK - Oui.

PD - Du côté, euh, des FAR, on utilisait, euh, des parties de votre discours qu'on mettait dans les, les, les informations radiodiffusées.

JK - Oui.

PD - Vous m'avez aussi expliqué que des parties de vos discours avaient été euh pris ou hachés en partie et utilisés en partie par le FPR...

JK - Oui.

PD - ... comme propagande aussi de leur côté en disant, 'vous voyez ce que le Premier Ministre dit'.

JK - Oui.

PD - Est-ce que vous savez s'il y a des gens qui ont utilisé des parties de ce discours-là.

JK - J'ai jamais entendu ça.

PD - Ok, donc votre discours avait pas été utilisé, celui-là.

JK - Je ne, je... donc, comme je le dis, il, à cette époque, il y avait beaucoup de gens dans la salle... de différentes tendances, je n'ai pas eu de retours pour me dire, 'votre discours était euh, de, de cette nature, de telle autre nature' donc, je, je n'ai pas retenu dans ce que j'ai retenu au cours de cette période, ce discours de Butare.

PD - Ok, est-ce que vous savez si des parties du discours du Président ont été retenues.

JK - Son discours a été retenu.

PD - Ok... Ce qui laisse, euh, ce qui nous laisse interpréter ou présumer que son discours était plus fort que le vôtre.

JK - Euh, je, c'est peut-être pas la seule raison. Le fait que les, le journaliste qui a couvert l'événement ait transmis ce discours à la radio du FPR à cette époque peut expliquer, le fait qu'on l'ait utilisé, puisque c'était peut-être le premier discours que le FPR avait à sa disposition à cette époque-là. Donc, ça peut présumer ce que vous dites, mais ça, il faut aussi avoir cette explication.

PD - Ok. Parce que le vôtre pouvait tenir les mêmes propos aussi.

JK - Oui. Mais... bon, en tout cas, ils n'ont jamais utilisé ça, je ne sais pas.

PD - Est-ce que vous avez en votre possession une transcription de, de ce discours-là, est-ce que vous avez eu en votre possession une transcription de ce discours-là.

JK - Je ne l'ai jamais eu, puisqu'on n'a pas eu les, les, l'enregistrement a été immédiatement transmis au, au FPR.

PD - Ok. Puis vous avez pas pu, vous, avoir accès à ce...

JK - Non.

PD - ... à cette copie-là, en aucun temps.

JK - En aucun temps.

PD - Après ça... auparavant, pardon...

JK - Oui.

PD - ... c'est le directeur de cabinet.

JK - Oui.

PD - Le directeur de cabinet, est-ce qu'il a à faire un discours politique ?

JK - Oui.

PD - C'est aussi un discours politique partisan qu'il fait.

JK - Oui, parce que lui, il a, dans ce cas, ce n'était pas, d'abord un directeur de cabinet, c'est un politicien...

PD - Oui...

JK - ... c'est un poste politique, j'ai, je me suis expliqué longuement...

PD - Oui...

JK - ... là-dessus.

PD - Oui.

JK - A f... à plus forte raison là-bas, il est, il était le représentant du Ministère de l'Intérieur qui était le Ministre qui était concerné par l'événement, donc lui, il avait toute la latitude de faire un discours politique.

PD - Est-ce que vous avez en mémoire quel genre de discours il avait fait, cet homme-là.

JK - Non.

PD - Le... le Bourgmestre... de Ngoma, c'est ça ?

JK - Oui.

PD - Pourquoi le Bourgmestre de Ngoma, est-ce que c'est parce que c'est sa, on est, nous sommes dans sa ... vous étiez, pardon...

JK - Dans son territoire.

PD - Vous étiez dans son territoire.

JK - Oui, oui, je crois c'est plutôt une présentation, ce n'est pas vraiment un discours comme tel. C'est plutôt la présentation de, souhaiter la bienvenue aux, aux invités. Ce n'était pas un discours comme tel.

PD - Est-ce que, lors de cette présentation, les deux préfets sont présents ?

JK - Les deux préfets sont présents.

PD - Est-ce que Monsieur, euh, Monsieur le, le, le Préfet démis, euh, est appelé à prendre la parole?

JK - Je... je ne me rappelle pas s'il a pris la parole.

PD - Est-ce que le Monsieur Préfet, euh, nommé, Sylvain, est appelé lui à prendre la parole ?

JK - Le nouveau a pris la parole.

PD - Il a pris la parole.

JK - Oui.

PD - Est-ce que vous avez en mémoire ce qu'il a dit ?

JK - Non.

PD - Il a pris, il avait pris la parole quand, lui ?

JK - Je ne peux pas le situer, donc je ne sais pas si c'est avant le Président ou... mais ça devrait être avant, parce que, à, quand le Président parle, c'est lui qui clôture généralement toutes les cérémonies ; quand il, il a fini de parler, il y a plus de discours.

PD - Il y a plus de discours.

JK - Il y a plus de discours. C'est la, disons, dans la protocole, il y a, il y a pas quelqu'un qui prend la parole après le Président.

PD - Donc, après avoir fait l'éloge du, du démissionnaire... fait la nomination de Monsieur Sylvain...

JK - Oui.

PD - ... puis, lui, il, il prend probablement la parole à ce moment-là.

JK - Oui, il a pris la parole.

PD - Ok. Puis vous avez pas aucunement en mémoire aujourd'hui la...

JK - Non.

PD - ... la teneur de ses propos.

JK - Non.

PD - Est-ce que lui savait ça longtemps à l'avance, qui était pour être nommé Préfet ?

JK - Ça me surprendrait. Ça... ça me surprendrait qu'il ait su ça à l'avance, parce que ça a été très vite pour les...

PD - La décision ?

JK - La décision, oui.

PD - Pouvez-vous nous expliquer un petit peu le cheminement justement de cette décision-là, comment ça s'est fait exactement ?

JK - Moi-même, je ne peux pas expliquer le cheminement, ça a dû être, euh, je dirais, négocié entre les partis politiques, et en particulier, le, le président du PSD et le président du PL. Le président du PSD, lui, il est originaire de Butare et de la même commune, ou de la commune voisine de celle du nouveau préfet qui sera nommé. Je crois que c'est l'une des raisons qui expliquent la nomination de, de Nsabimana. Parce qu'il est voisin du président du PSD. Donc il pouvait facilement faire référence à lui. Euh, le président du PL a également fait nommer quelqu'un de, de chez lui, de Kibungo, c'est pour ça qu'ils ont interchangeé. Ceci a eu, donc ceci a été négocié entre eux, donc, moi, je n'étais pas associé, je crois, le gouvernement dans son ensemble n'était associé, c'était surtout les, entre les deux présidents de parti que ce soit négocié.

PD - Encore une fois, c'est au-dessus de vous que ça s'est négocié, c'est les partis politiques qui ont eu le pouvoir là-dessus.

JK - Oui.

PD - Ok. Sur les échanges... le gouvernement à ce moment-là devait lui, euh, comme acquiescer aux demandes déjà faites ?

JK - Euh, c'est qu'ils ont laissé une porte ouverte mais tout en la sachant verrouillée, on disait, 'si vous, si vous avez des objections, vous pouvez les formuler et répondre'. Des objections, c'était difficile de, d'empêcher un parti politique de négocier avec un autre parti politique, c'était sur eux donc de conclure cet accord.

PD - Ok. Alors, on dit que... pour conclure sur les discours rapidement... vous avez en mémoire que les discours, le discours tenu par le Président cette journée-là a été utilisé par la suite comme propagande...

JK - Oui.

PD - ... du côté du FPR...

JK - Oui.

PD - ... donc, l'interprétation qui était donnée, vous avez dit que l'interprétation a coïncidé avec le début des massacres massifs dans la com, la préfecture de Butare...

JK - Oui.

PD - ... on peut présumer, ou on peut analyser que tout le monde a compris que c'était le temps de débiter à travailler dans le sens d'éliminer les Tutsis. C'est, c'est ce qui a terminé le discours. Vous, votre discours, vous dites que vous avez tenu un discours probablement partisan...

JK - Non, le, j'ai, je me suis expliqué, les discours à cette époque ne pouvaient pas ne pas être partisans.

PD - Ne pas être partisans... Mais vous avez, vous êtes pas capable aujourd'hui de nous définir exactement la force de votre discours.

JK - Non.

PD - Est-ce qu'il était, disons, dans la même ligne, on peut dire la même ligne, que celui de Monsieur le Président ?

JK - Probablement, mais je n'ai pas...

PD - Probablement.

JK - ... je n'ai pas eu, disons, de retours pour me dire que 'c'est, c'est vous, à, par votre discours les gens ont compris ceci', alors que d'autres discours que je tenais, je pouvais facilement, euh, voir le retour, et savoir exactement comment les gens, ils ont perçu mon discours. Pour ce discours-là, j'ai, ça, comme je le dis, il y avait à cette époque autant de Tutsis que de Hutus, puisque le, même

le, après j'ai, j'ai échangé quelques mots avec le Préfet qui vient d'être remplacé, et je n'ai pas senti que il se sentait que c'était un discours particulièrement dur.

PD - Ok. Le directeur de cabinet, lui, a tenu à peu près les mêmes propos, ce que vous avez en mémoire, vous.

JK - Oui.

PD - Le Bourgmestre fait la présentation, puis le nouveau Préfet, ben, vous savez qu'il s'est adressé.

JK - Oui.

PD - Ça, ça nous amène après ça...

MD - Euh, juste pour les discours, euh, un point... dans vos discours, euh, en principe dans vos discours, il y avait, il y avait, il y avait une portion qui disait de, de combattre l'ennemi, on parlait toujours de l'ennemi, euh, dans les discours, je pense que c'était le coûtume de, de, de parler de l'ennemi, ou vous aviez une phrase que vous disiez de pas confondre l'ennemi. Est-ce que, euh, est-ce que vous auriez pu parler de combattre l'ennemi cette journée-là ?

JK - Je ne sais pas. Je ne peux pas dire j'ai, j'en ai parlé, ou pas.

MD - Mais, mais, à, normalement vous en parliez dans vos discours, c'est ça.

JK - Dans mes discours, oui, mais je, je me rappelle que c'est surtout après les, les, tous les discours que j'ai tenus après celui de Kibuye. Mais je ne sais pas si dans celui-là j'ai, j'ai, j'ai évoqué ça.

MD - Ça, ça pourrait être une possibilité ?

JK - C'est une possibilité.

MD - Dans le discours que le Président a fait, est-ce que lui a parlé de combattre l'ennemi, ou d'éliminer les ennemis.

JK - Non, je crois qu'il a plutôt, disons des, parlé de... de la situation... que vivait le pays, donc il s'est, le, le, le mot 'travailler', était dans une situation créée par le FPR, ou le FPR avait créé une situation qui faisait que les gens ne travaillaient pas, alors qu'ils devaient travailler. C'est dans ce contexte-là qu'il, qu'il, qu'il, qu'il a, qu'il a présenté son, son thème, mais je ne peux pas, disons, aller au mot à mot, parce que je n'ai pas en, en tête le discours.

MD - Oui, d'accord. Mais le, le fait de, de parler d'élimination de l'ennemi, comme je vous

disais, était quand même quelque chose de, de, de, de présent, ça, c'étaient, c'étaient des phrases qui, euh, qu'on employait beaucoup à ce moment-là, l'élimination de l'ennemi. On a essayé de faire une, euh, de faire comprendre, de faire une, une euh, de faire comprendre aux gens qu'est-ce qu'on veut dire par l'ennemi, mais quand on parlait d'éliminer l'ennemi, l'ennemi c'était le FPR et ses supporters. C'est comme ça qu'on est, qu'on est, qu'on, qu'on, qu'on expliquait la, la situation.

JK - À cette époque, moi je ne peux pas préciser ou je n'ai pas en mémoire si j'ai utilisé ce terme-là. La première fois que je, je me souviens l'avoir utilisé, bon, je suis, je me rappelle, c'est à Kibuye, dans la semaine qui a suivi ces, la visite à Butare.

MD - Pour le Président, pour qu'on, pour qu'on qualifie son, son discours de, de, d'assez dur, là... vous ne vous souvenez pas si... il a fallu qu'il aille quand même assez loin, euh, il a fallu que ... travailler certaines choses qu'il connaissait, qui a, qui peut être portées à interprétation, puis je pense que des gens, là, avertis savaient qu'est-ce qu'il voulait dire. Mais euh, quand on parlait d'éliminer l'ennemi parce que à un moment donné éliminer l'ennemi on ne parlait plus de travailler, éliminer l'ennemi, est-ce que c'était pas aussi dans, dans, dans, dans le même sens... de travailler.

JK - Non, parce que j'ai, j'ai l'impression que vous croyez que les gens, euh, pour que ils se mettent à éliminer les gens, on devait le leur dire ouvertement. Ça n'était pas nécessaire, le contexte était suffisamment mûr et suffisamment dur pour que les gens le comprennent même à travers les, les, les lignes.

MD - Alors vous qualifiez le, le, le, le, le discours du Président comme étant assez clair, que les gens comprenaient qu'est-ce qu'il voulait dire.

JK - Je ne l'ai pas, aujourd'hui, je peux le dire, je le qualifie de cette manière-là, mais vu les retours qu'on a eus de ce discours, vu les effets, oui.

MD - Ok... Mais dans votre discours, vous, vous ne vous souvenez pas si ça vous avez, si vous aviez été dans le même sens, si vous aviez parlé de travail ou d'élimination.

JK - Je... je ne me souviens pas si j'ai parlé de ça, si j'ai été aussi loin que lui, euh, ce que je sais, c'est que les discours que j'ai prononcés, qui avaient eu, des, des, disons, des, des conséquences, j'ai eu à chaque fois, disons, des, des gens qui, qui m'en ont parlé, en me félicitant, soit en me félicitant, disant que j'ai fait un bon discours, ou a, ou alors en me mettant en garde, en me disant 'vous avez, là, vous êtes allé trop loin'. Mais pour ce discours-là, comme par hasard personne ne m'en a jamais parlé.

MD - Le message qui restait, parce que normalement quand le premier ministre se déplaçait c'est rare quand même que vous preniez la parole et que le Président prenne la parole après vous.

JK - Oui.

MD - Alors, le message qui restait, c'était le message du premier ministre, c'était l'autorité, euh, à ce moment-là qui parlait qui livrait le message, euh, l'effet dans cette, dans cette situation, que le Président ait parlé après vous, et que, qu'il soit allé quand même dans un, dans un discours assez euh euh qualifié d'assez, d'assez dur, le message qui était retenu par la population c'est le sien. C'est le message du Président.

JK - C'est, tout ce que je sais aujourd'hui. Je n'ai pas entendu quelqu'un me dire 'lorsque vous étiez à Butare, à la, , à la, à l'investiture du nouveau préfet, vous avez un tel discours, euh, ce qui nous est resté dans votre discours, c'est ceci'. Jusqu'à présent, contrairement aux autres fois où j'ai fait des discours, je n'ai rien retenu.

MD - Est-ce que c'est assez, les discours, est-ce que vous vous souvenez si ces discours ont été longs ?

JK - Euh, non, ça pas été, ça a pas été long du tout.

MD - Ça a pas été long du tout.

JK - Non, non.

MD - Personne n'a parlé long..., personne n'a parlé longtemps.

JK - Non. Ça pas été, ce n'était pas un long discours.

MD - Ok. Les discours, est-ce qu'il y a quelque chose, là ?

PD - As-tu d'autres choses, là ?

MD - Euh, à part de cela, je regarde là dans les autres affaires.

PD - Alors, euh, je vais poursuivre. Peu de temps après cela amenait l'arrestation de...

JK - Après.

PD - ... Monsieur Jean Baptiste.

JK - Peu de temps après.

PD - C'est ça, peu de temps après.

JK - Oui.

PD - Est-ce que vous avez, euh, est-ce que vous êtes capable de situer ça, à peu près, de...

JK - Je m'en rappelle, je ne sais pas quand il a été arrêté. Le mois quand j'ai été informé, on me disait qu'il était déjà à, à Gitarama.

PD - Ok. Pouvez-vous me décrire ce que vous savez aujourd'hui... suite à vos enquêtes que vous avez menées, là, puis aux vérifications que vous avez faites, ce que vous savez de lui. Qu'est-ce qui s'est produit pour qu'il soit arrêté, puis tout ça.

JK - Dans les jours qui ont suivi, quand il était démis.... je ne peux même pas dire si, je ne sais pas si ce sont des militaires ou des Interahamwe qui l'ont arrêté, mais des gens l'ont arrêté, l'amenaient dans le cachot de la préfecture, le mit en prison à la préfecture. Il a dû y avoir un débat au sein de l'autorité préfectorale, soit au niveau de la..

PD - Ça, c'est des choses qui vous ont été rapportées, ça, qu'il y a eu un débat.

JK - Non, ça, j'ai été...

PD - Ok, vous croyez que...

JK - Je crois, jamais ça m'a été rapporté, j'ai jamais eu de, d'informations précises sur ce qui s'est réellement passé. Mais il y a dû y avoir un débat, puisque si, si, pour qu'ils prennent la décision de le prendre, de l'amener à Gitarama, ça a dû être débattu. Ils l'avaient arrêté, ils l'avaient pour eux-mêmes, ils avaient décidé de l'arrêter, ils l'avaient... maintenant, pourquoi est-ce qu'ils l'ont pris et l'ont amené à Gitarama, comment ils l'ont amené à Gitarama, ça je ne sais pas, je n'ai jamais su. Et puis, il, donc, il a dû y avoir certainement un débat, et ils, je dirais que c'est comme Pilate, ils se sont dit, nous ne voulons pas que son sang, euh, soit versé sur nos mains. On va le, le, l'amener au gouvernement, le gouvernement en fait ce qu'il veut. Ils ont décidé de le transférer à Gitarama. Et c'est quand il était dans la prison de Gitarama que moi j'ai été avisé que le, le, le, l'ancien Préfet de Butare était à Gitarama. Alors...

PD - Ok, là vous avez été avisé que ce Préfet-là était dans la prison de Gitarama...

JK - Oui.

PD - ... sous aucun motif ?

JK - Sous aucun motif.

PD - Peut-être le seul motif qu'on pouvait trouver à ce moment-là c'est de, de, de, d'être de, de l'ethnie tutsi.

JK - Oui.

PD - C'était le seul motif qu'on y trouvait ?

JK - C'était le seul, euh, mais ce n'était pas un motif qu'on pouvait afficher, de dire 'voilà, nous avons arrêté quelqu'un parce qu'il était tutsi'.

PD - Parce qu'il était pas criminel de pas avoir commencé ou à pas avoir incité les gens à tuer d'autres personnes. C'est pas un acte criminel...

JK - Mm mm [négatif].

PD - ... et puis là, on vous, on y connaît pas rien, dans son passé, même les vérifications que vous avez faites, vous lui connaissez rien qui peut l'accuser...

JK - Personne ne l'a jamais accusé de rien.

PD - C'est ça. C'est peut-être ça son, c'est peut-être ça sa faute.

JK - C'est...

PD - Alors là il se ramasse en prison, on le retrouve en prison... vous, vous savez ça par qui, qu'il est en prison.

JK - Par le Ministre de la Justice, **Agnès Ntamabyaliro**.

PD - Ok. C'est amené comment, ça, c'est amené, euh, c'est, est-ce que c'est présenté en public au conseil des, des ministres ?

JK - Non, je sais qu'elle m'en a parlé, d'abord parlé.

PD - D'abord parlé.

JK - Oui.

PD - Pouvez-vous me décrire ce qui s'est produit, la décision que vous avez prise, comment vous avez fait ceci.

JK - J'ai, elle m'a parlé, elle m'a dit que le nouveau, qu'elle a un problème sur le dos qu'elle, pour lequel elle ne sait pas comment trouver une solution, qu'elle a une personne en prison qui est de son parti politique, et que elle ne sait pas quelle décision il faut prendre. En discutant avec elle, je lui ai dit, euh, 'c'est quand même une personnalité politique de, de, de haut rang, on ne peut pas le maintenir en prison si vous n'avez pas de motif, s'il y a un motif, oui, vous pouvez le remettre en prison, mais si, s'il y a pas de motif, et que vous mettez cette personne en prison, vous devrez vous expliquer, en tant que Ministre de la Justice. Est-ce qu'il y a des, des, des, des gens qui vont apporter, est-ce qu'il y a un dossier sur la personne du Préfet'. Et elle a dit non. 'Si, si oui, il n'y a pas de dossier, nous n'avons aucune raison de mettre cette personne en prison.'

PD - Ok. Là, vous lui, vous lui faites la suggestion, ou vous lui suggérez que vous avez pas de raison, que c'est un emprisonnement politique.

JK - Oui.

PD - En réalité, c'est plus un emprisonnement ethnique.

JK - C'est un emprisonnement ethnique.

PD - C'est un emprisonnement ethnique. Alors, est-ce qu'il était abordé avec elle, que c'est un emprisonnement ethnique ou si c'est, vous...

JK - Non, je savais que, même sans le dire, on, tout le monde savait. Donc ce n'était pas quelque chose, euh, elle, elle était du PL, elle était peut-être mieux informé que moi, c'est, sur la, la, la personne sur les raisons profondes qui ont fait que, qu'il soit changé.

PD - Lorsque vous nous avez décrit Madame Agnès, vous nous avez dit qu'elle marchait un peu sur des oeufs aussi...

JK - Oui.

PD - ... à cette époque-là...

JK - Oui.

PD - C'est, je ne sais pas si vous connaissez cette expression-là...

JK - Oui.

PD - ... c'est, moi, j'emploie cette expression-là, moi.

JK - Oui.

PD - ... c'est moi qui l'emploie, marcher sur des oeufs, je veux dire qu'elle était très prudente dû à ce qu'il, peut-être les, les, on la soupçonnait de...

JK - Oui.

PD - ... d'avoir des Tutsi près d'elle.

JK - Oui.

PD - Alors, est-ce, elle vient vous rencontrer, elle vous dit, 'on a un grand problème, on a le, le

Bourgmestre est rendu en prison à Gitarama' ...

JK - Le Préfet.

PD - Le Préfet, pardon, excusez-moi.

JK - Oui.

PD - Le Préfet est rendu en prison à Gitarama.

JK - Oui.

PD - Vous lui dites, si on n'a pas de, si on n'a rien pour le garder, on va le libérer.

JK - Oui.

PD - À ce moment-là, est-ce que vous le lui dites ça comme ça, on doit le libérer, ou si vous envisagez d'autres solutions.

JK - C'est, je crois que c'est là où me, moi je reconnais ma responsabilité, c'est parce que le fait de le libérer, je, toujours savais que si il est libéré, en tant que Tutsi, il, il avait des risques de se faire tuer sur la route. S'il, s'il n'y a pas de, disons de protection, euh, autour, mais je n'ai rien suggéré au Ministre, c'est tout ce que je, disons, notre discussion s'est limitée à dire 'il faut le libérer', mais on n'a pas allé loin pour dire 'il faut le libérer et le protéger'.

PD - Vous, vous nous avez pris l'exemple tantôt, je vais reprendre votre exemple de Pilate... où vous avez pris, vous avez dit euh, que le, le, le, le groupe de Butare a décidé de s'en laver les mains, de faire comme Ponce Pilate, et de dire, 'on le remet au gouvernement' ?

JK - Oui.

PD - Vous, de votre côté, c'est à peu près la même chose que vous avez fait ?

JK - Oui.

PD - Vous l'avez remis, euh...

JK - Au Ministre de la Justice, euh, peut-être que sans le, lui suggérer ou elle-même n'a pas eu le réflexe de, de prendre d'autres précautions que de, de, de libérer la personne.

PD - Comme c'était quelqu'un que vous connaissiez personnellement, ça, le, Monsieur le Préfet Jean Baptiste, est-ce que vous avez, vous avez demandé à le rencontrer, ou vous avez demandé à ce que quelqu'un aille le rencontrer en prison, juste pour savoir ce qui se passait, lui dire euh, savoir

s'il avait, il désirait quelconque, je sais pas...

JK - Non, j'ai pas demandé à le rencontrer, j'ai pas envoyé quelqu'un pour le rencontrer.

PD - Est-ce que vous savez si au niveau du gouvernement, il y a quelqu'un qui a demandé à le rencontrer, qui a, disons, qui, est-ce qu'il y a eu comme un rapport de rencontre par un policier, euh, communal, un gendarme, l'armée, euh, une autorité quelconque, est-ce qu'il y a une autorité quelconque qui a fourni un écrit ?

JK - Non, j'ai jamais vu d'écrit sur son cas.

PD - Ok. Donc, ce qui, ce qui, ce qui me laisse croire que l'information de son emprisonnement, vous l'avez, vous avez eu ça verbalement.

JK - C'est verbalement que j'ai eu ça.

PD - Qu'il apparaissait pas dans un registre nulle part, lui.

JK - Ça, je ne peux pas savoir, mais, je, euh, ce que je sais, c'est que, quand on l'a libéré, il y a eu un écrit. Madame Agnès m'a, m'en a parlé.

PD - Elle a fait un écrit.

JK - Si elle a fait un écrit, c'est que il, il, il devrait être, se trouver quelque part dans les registres.

PD - Ok. Alors, vous allez m'expliquer comment vous en êtes venu comme gouvernement à faire un écrit, comment un ministre de votre gouvernement est venu à faire un écrit. Est-ce que c'est à votre, euh, information, ça ?

JK - Que...

PD - Suite, suite à la rencontre, vous, vous émettez des suggestions, vous, à Madame Angès, il se produit quoi.

JK - On en a parlé au niveau du conseil des ministres. Donc le cas a été porté au niveau du conseil des ministres.

PD - Ok.

JK - Donc, cette décision de le libérer a été prise par le conseil des ministres. Je ne sais pas si elle apparaît dans les, dans les rapports, mais cette décision de le libérer était à la connaissance de tous les ministres.

PD - Avez-vous une date approximative de ces délibérations ?

JK - Je n'ai pas une date approximative.

PD - Est-ce que vous avez en mémoire si c'est toujours le directeur de cabinet qui siégeait.

JK - Non, le directeur de cabinet n'a jamais siégé au conseil des ministres.

PD - Il ne siégeait pas.

JK - Non, il ne siégeait pas.

PD - C'est juste un siège, un poste vacant.

JK - C'est un poste vacant.

PD - Ok. Personne pouvait, pouvait prendre ce siège-là comme ça. Est-ce que le directeur de cabinet aurait pu, lui, euh, siéger ?

JK - Le, le, le...

PD - Est-ce que vous auriez pu l'autoriser à prendre le siège-là ?

JK - Non.

PD - Non ?

JK - Les directeurs de cabinet ne siègent pas au conseil des ministres. Si un ministre n'est pas là, euh, on peut transmettre les décisions du gouvernement au directeur de cabinet, mais il ne peut pas siéger.

PD - Ok, donc, il n'y a personne à l'Intérieur.

JK - Pour le Ministère de l'Intérieur, non, il n'y a personne.

PD - Les prisons dépendent du Ministère de l'Intérieur ?

JK - Les prisons dépendent du Ministère de la Justice.

PD - De la Justice.

JK - Oui.

PD - Ok. Tout, à partir du moment où il est incarcéré, on peut dire que sa responsabilité transfère à la Justice ?

JK - Oui.

PD - Alors, il y a une discussion qui s'enclenche au niveau du gouvernement.

JK - Oui.

PD - Est-ce qu'il y a eu des oppositions, ou des ém, est-ce qu'il y a des gens qui ont émis des avis relativement à sa détention.

JK - Je me souviens pas qu'il y ait eu quelqu'un qui, qui, qui se soit opposé à sa, à sa, à sa libération.

PD - A sa libération. Ok. Il y a une personne qui vous a dit 'Ben,' ou qui a suggéré que ce, on doit tout simplement continuer à, à l'incarcérer.

JK - Non.

PD - Non. Vous étiez au fait des, vous connaissiez à ce moment-là, là, ce qui se produisait...

JK - Oui.

PD - ... dans le Rwanda.

JK - Oui.

PD - Lorsque vous avez pris la décision de le libérer... c'était plus ou moins qu'une mise à mort... c'était plus ou moins qu'un, un cautionnement à ce que cet individu-là se fasse tuer ?

JK - Je dirais oui.

PD - Oui. Parce que pour sortir du pays là, le plus tôt possible, il devait au moins franchir deux, euh...

JK - Plusieurs...

PD - ... communes partout, deux préfectures partout ?

JK - Plusieurs barrières ou, euh, oui.

PD - C'est ça ?

JK - Oui.

PD - Entre Gitarama et Butare, il y a plusieurs barrières ?

JK - Oui.

PD - Vous, vous avez constaté ça personnellement à cette époque-là ?

JK - Oui.

PD - Quand il rentre à Butare, c'est le Préfet, il est connu, euh, des plus connus.

JK - Oh, même à Gitarama, il est connu, donc c'est pas quelqu'un qui était inconnu.

PD - Qui était inconnu. S'il avait décidé de prendre la décision, la, la, la direction du Zaïre, il devait traverser beaucoup de barrières encore, vous avez constaté ça personnellement, vous aussi, on a expliqué l'autre fois les, tout le cheminement que quelqu'un aurait dû faire...

JK - Oui.

PD - Ça, ce, comme gouvernement, vous avez jamais pensé à prendre une autre décision, ou... lui offrir une autre décision, disons, je ne sais pas, à ce moment-là il, il était à... il est, même on a vu précédemment que il y avait eu des, pas des expulsions, mais... des gens qui avaient été évacués dans l'hélicoptère, euh, ça a jamais été pensé là de faire ça pour lui ? De le déporter tout simplement ?

JK - Non.

PD - Ça a jamais été suggéré ? Jamais personne a dit, euh, ben, on l'a déjà fait pour un évêque qui était trop fatigué, on pourra peut-être le faire pour lui aussi. C'est plus tard, là, je comprends, mais euh...

JK - Non, je crois que si on, à cette époque, on avait peut-être réfléchi à toutes, à tout, on aurait dû faire que, disons un geste pour lui, parce que quelque part on pouvait s'attendre à ce qu'il soit tué, si on le sort de prison qu'il y a aucune mesure de protection.

PD - Comme conséquence, ce geste-là était assez lourd ?

JK - Oui.

PD - Parce que le gouvernement, il y a la mort de Monsieur euh, Monsieur Jean Baptiste, là, mais euh, aussi le, le, lorsque le FPR, euh, a été avisé de ce décès-là, euh, c'était, c'était un, un élément de propagande, disons, assez fort. C'était assez facile de, de prendre cette information-là, et d'en faire une propagande.

JK - Oui.

PD - Est-ce que c'est quelque chose qu'ils ont fait ?

JK - Je ne crois pas. J'ai pas entendu ça dans les jours où... sa mort n'a été, n'a, n'a été connue que beaucoup plus tard, les gens ne savaient ou, ce qui était advenu de lui.

PD - Sa mort s'est rendu public beaucoup plus tard.

JK - En fait, il ne fut jamais rendu public, si on peut dire, non, euh, ça a toujours été dans, dans un certain climat où ce que les gens ne savaient pas ce qui était advenu de lui.

PD - Est-ce qu'on pourrait dire que c'était même un peu sacré, ce, cette mort-là ? Ça devrait pas être quelque chose qu'un gouvernement devait nécessairement tenir, est-ce que ce soit diffusé partout, est-ce que ce soit informé partout ?

JK - Mm, mm, le gouvernement n'a jamais demandé à qui que ce soit de tenir ça secret, mais, euh, même au sein du gouvernement, j'ai su qu'il y a des ministres qui n'ont jamais su ce qui s'est passé.

PD - Ok. Quels ministres furent informés de la conséquence de la libération de, de Monsieur de Jean Baptiste, la conséquence de son décès, son, on le descend avant d'arriver à... peut-être qu'il serait bon, avant de préciser, comment vous, vous avez su que ce monsieur-là fut tué.

JK - Quand, quand j'ai appris de, du Ministre de la Justice que, euh, ils l'avaient libéré, elle m'avait dit qu'elle a fait un document de, de libération... je ne sais pas si elle a assisté même à, à sa sortie de prison, euh, mon service de renseignement, Alexis, m'a appris que le, il, à sa sortie de prison, il avait été tué, pas directement, mais sur le chemin de retour, de retour à Butare.

PD - Vous savez que la façon que vous nous rendez cette information-là, c'est pratiquement, euh, comme si vous l'aviez suivi, c'est comme si quelqu'un de votre gouvernement l'avait suivi pour voir ce qui adviendrait de lui, combien, comment loin il réussirait à faire.

JK - Moi, j'ai, moi je l'ai suivi.

PD - Vous, vous l'avez suivi.

JK - Oui. Parce que j'ai, quand je suis arrivé à, à Gisenyi, euh, il y avait un de ses... de ses beaux-frères à Gisenyi, qui s'appellait Ndajimana [phonetic], je crois Jean Baptiste, euh, il m'a posé la question, sur le, son beau-frère. C'est à ce moment-là que j'ai, j'ai, j'ai posé la question à Alexis, qu'est-ce qu'il est advenu du préfet de Butare. Il m'a dit qu'il a, on l'a libéré mais il est où?

PD - Pardon ? Je m'excuse.

JK - C'est à ce moment-là que j'ai posé la question à Alexis qu'est-ce qu'il est advenu du préfet de Butare. On m'a dit qu'il a été libéré mais il est où aujourd'hui. C'est à ce moment-là que j'ai su qu'il avait été tué.

PD - Ok. Il s'est rendu à Gisenyi. Est-ce que c'est longtemps après, est-ce que vous avez en mémoire si c'est longtemps après ?

JK - Je ne sais pas si... non, ça ne doit pas être longtemps après...

PD - Ça doit pas être très longtemps après.

JK - J'étais parti à Gisenyi mais je travaillais pour la CPG.

PD - Est-ce que vous avez besoin de vous absenter ?

JK - Non.

PD - On doit sceller, il est, euh, 10 heures 47. C'est arrêté et scellé.

Fin de la face B de la cassette 49